

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers
En exercice : 36
Présents : 21
Votants : 28

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19h00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 12 juin 2017.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ;
Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ;
Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO
(Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE
GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière)
; Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN
(Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul
PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73);
Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES A
L'ALPAGE DE CHAPAREILLAN – ASSISTANCE A
MEMBRES DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE
L'ISERE**

Pouvoirs : Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON,
Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLLI,
Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER
à Bertrand PICHON-MARTIN

CONSIDERANT la proposition pour l'aménagement de l'accès à l'alpage de Chapareillan (programmation 2017) :

Cette Assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation crédits nécessaires au financement du projet
- Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics soutenus.

Compte-tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de la FAI, les montants des deux interventions de la Fédération des Alpes s'élèvent à :

- Phase 1 : 3 102€ net de taxes
- Phase 2 : 2 068€ net de taxes

RAPPELANT aux membres du Conseil communautaire, que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **ADOpte** le principe de recourir à cette Assistance à Membres proposée par la FAI ;
- **MANDATE** le Président afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 20 juin 2017,

Le Président,

Denis SEJOURNE.